

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DU 27 JUIN 2017.

Présents : M. Pierre-Henri LUCAS, Bourgmestre-Président ;
M. Thibaud SMOLDERS, Mme Catherine STREEL, M. Dominique LUGOWSKI, M. Louis VANHOEF, M. Maxime BOURLET (Président de CPAS hors conseil), Membres du Collège communal;

~~M. André VRANCKEN, M. José CAPELLE, Mlle Denise BARCHY, M. Maurice BALDEWYNS, Mme Sabine DEMET, Mme Rosanna D'ORTONA-DUMOULIN, M. Stéphane HODEIGE, Mme Catherine NOEL, M. Pierrot GRECO, M. Pascal RADOUX, M. Jean-Jo MACOURS, M. Pierre BONNARD, M. Jean-Paul VILENNE, M. Jean-Marie LEFEVRE, Conseillers communaux ;~~
Eric DECHAMPS, Directeur général.

La séance est ouverte à 19 heures 30. Monsieur LUCAS souhaite la bienvenue à tous et propose d'entamer les travaux. Monsieur LUCAS prie tout d'abord l'assemblée d'excuser l'absence de MM. VRANCKEN (PS), CAPELLE (PS), BARCHY (PS), HODEIGE (MR-indépendant). Monsieur LUCAS prie également d'excuser le retard de Madame STREEL. Il y a 14 membres votants.

SEANCE PUBLIQUE

1. Administration générale - Conseil communal du 30 mai 2017 - Procès-verbal de séance - Approbation – Décision.

Monsieur LUCAS présente le point. Il reprend et commente les éléments pertinents contenus dans le projet de délibération.

Il n'y a pas d'autre remarque. Monsieur LUCAS soumet le point au vote.

Messieurs LUGOWSKI et BALDEWYNS, absents lors de la dernière séance, déclarent s'abstenir.

Le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 30 mai 2017 est approuvé à l'unanimité des membres votants.

2. Administration générale - Correspondances et communication - Transmission au Conseil communal.

Monsieur LUCAS présente les documents transmis à chaque Conseiller. Il s'agit essentiellement des arrêtés de Police pris par Monsieur le Bourgmestre et communiqués par le Collège communal.

Il n'y a pas de remarque.

3. Administration générale - Conseil de l'Action Sociale – Démission d'un Conseiller de l'Action sociale - Décision.

Monsieur LUCAS présente le point. Il reprend et commente les éléments pertinents contenus dans le projet de délibération.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur LUCAS soumet le point au vote.

La proposition de démission de Monsieur Bérenger TSINGOS en qualité de Conseiller de l'Action Sociale est adoptée à l'unanimité des membres votants.

4. Administration générale – Marché public de service – Enlèvement, entreposage et élimination de véhicules abandonnés, en infraction du Code de la Route ou en cas d'urgence impérieuse sur le territoire d'Awans – Mode de passation et conditions – Arrêt - Décision.

Madame STREEL entre en séance. Il est 19 heures 41. Il y a désormais 15 membres votants.

Monsieur LUCAS présente le point. Il reprend et commente les éléments pertinents contenus dans le projet de délibération.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur LUCAS soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

5. Secrétariat du Bourgmestre – Marché public – Fourniture d'un matériel de sonorisation portable – Mode de passation et conditions – Arrêt - Décision.

Monsieur LUCAS présente le point. Il reprend et commente les éléments pertinents contenus dans le projet de délibération.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur LUCAS soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

6. Finances – « Relais pour la vie 2017 » - Contrôle de l'utilisation de la subvention de l'exercice 2017 - Décision.

Monsieur SMOLDERS présente le point. Il reprend et commente les éléments pertinents contenus dans le projet de délibération.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur LUCAS soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

7. Finances – Assurances « Tous risques chantier » et assurance « décennale » - Décision.

Monsieur SMOLDERS présente le point. Il reprend et commente les éléments pertinents contenus dans le projet de délibération.

Monsieur VILENNE s'interroge à propos de l'importance du montant de la prime à payer.

Monsieur SMOLDERS souligne d'emblée le caractère aléatoire du contrat lié à la nature même du contrat assurantiel.

Il n'y a pas d'autre remarque. Monsieur LUCAS soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

8. Finances – Tutelle Fabrique d'Eglise – Fabrique Eglise de Fooz – Comptes 2016 - Décision.

Monsieur SMOLDERS présente le point. Il reprend et commente les éléments pertinents contenus dans le projet de délibération.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur LUCAS soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

9. Direction financière – Rapport annuel (2016) sur avis de légalité obligatoires – Prise d'acte.

Monsieur SMOLDERS présente le point. Il reprend et commente les éléments pertinents contenus dans le projet de délibération.

Il n'y a pas d'autre remarque. Monsieur LUCAS soumet le point au vote.

Le Conseil prend acte du rapport de la Directrice financière relatif à sa mission de remise d'avis obligatoire durant l'exercice 2016.

10. Affaires sociales – Logements d'urgence – Adoption d'un règlement-cadre - Décision.

Monsieur BOURLET présente le point. Il reprend et commente les éléments pertinents contenus dans le projet de délibération.

Monsieur LEFEVRE, pour le groupe Ecolo, fait référence sur l'avis négatif du service des Affaires sociales et explique qu'il semble qu'intégrer ce cas de figure parmi les cas d'urgence sociale n'est pas pertinent car il existe des maisons d'accueil spécifique pour aider les femmes en détresse. Se pose également la question des mesures de protection adéquate de ces femmes logées dans des logements d'urgence non surveillés à priori. Enfin, comment la situation sera-t-elle objectivée par rapport aux conditions énoncées par le règlement ?

Monsieur BOURLET répond d'emblée que l'article 4 énonçant « *La mise à disposition d'un logement d'urgence doit être la toute dernière solution à envisager par les familles. Les personnes devront faire valoir leurs droits auprès de tous les organismes susceptibles de leur venir en aide tels que les assurances, CPAS, etc ... Elles devront également, si possible, faire intervenir leur réseau social ou familial.* » répond à la préoccupation de l'honorable conseiller.

En effet, la mise à disposition d'un logement d'urgence est une mesure du dernier recours. En outre, il serait dommage de restreindre la mise à disposition au seul sinistre d'incendie. Dans tous les cas, l'attribution n'est pas effectuée de manière subjective ni arbitraire mais sur base d'un rapport d'enquête sociale minutieuse effectuée par un travailleur social assermenté. Il convient ne pas prendre le risque de fermer la porte à une situation de détresse semblable. Il est question ici de violences conjugales. La commune prendra la main à la fin d'un processus et pour autant que toutes les mesures envisagées préalablement (en ce compris le recours à des services adaptés et spécifiques) ont avorté.

Monsieur LEFEVRE poursuit et précise qu'il s'agit d'un hébergement temporaire et estime qu'il serait plus approprié de parler de « violences familiales » plutôt que de « violences conjugales » à l'article 1, 2°.

Monsieur BOURLET complète son intervention en précisant que le cas des sans-abri est tout à fait différent : d'autres moyens peuvent être mis en œuvre à leur profit. Une réflexion nourrie et sérieuse s'est engagée au sein du Collège sur ces problématiques.

Madame D'ORTONA comprend le souhait du groupe Ecolo d'orienter ces femmes en détresse vers des institutions et structures adaptées car la situation ne relève pas seulement du dommage physique mais aussi psychologique. Il ne faut pas non plus oublier les enfants concernés qu'il conviendra d'accueillir dans les meilleures conditions. En outre, Madame D'ORTONA craint que compte tenu de la multiplication de ce type de situations à risques, la commune soit confrontée à l'incapacité de pouvoir reloger les victimes d'un incendie domestique dans des logements d'urgence mis à disposition de femmes en détresses, victimes de violences.

Monsieur BOURLET renvoie à nouveau à la lecture attentive de l'article 4 qui précise que la Commune intervient en bout de course.

Monsieur LEFEVRE demande s'il n'est pas envisageable de travailler en partenariat avec des associations telles que « Ni pute, ni soumise ».

Monsieur BOURLET répond d'emblée qu'en effet, il est indispensable de travailler en collaboration avec l'associatif spécialisé ou d'autres services sociaux locaux qui assurent la gestion adéquate de ce genre de situation.

Monsieur VILENNE demande quel a été l'élément déclencheur qui a provoqué l'intégration de ce type de situation dans le règlement ?

Monsieur BOURLET répond d'emblée qu'il ne connaît pas de situations concrètes de ce genre mais que celles-ci requièrent une prise en charge rapide et adéquate en urgence et que la Commune a sans aucun doute, après avoir envisagé une solution et ses alternatives institutionnelles adaptées, un rôle social important à jouer.

Il n'y a pas d'autre remarque. Monsieur LUCAS soumet le point au vote.

La proposition est adoptée par 14 voix pour (Le groupe Entente Communale, Mme D'ORTONA, le groupe MR et le groupe PS). Il y a une voix contre (le groupe Ecolo).

11. Enseignement – Projet d'établissement – Années scolaire 2017-2018 / 2018-2019 / 2019-2020 – Adoption - Décision.

Monsieur RADOUX présente le point. Il reprend et commente les éléments pertinents contenus dans le projet de délibération.

Madame D'ORTONA déclare qu'elle apprécie beaucoup ce projet et adresse toutes ses félicitations à l'équipe éducative pour la qualité du programme.

Il n'y a pas d'autre remarque. Monsieur LUCAS soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

12. Travaux – Mise en œuvre du décret « Impétrants » - Adhésion à la plate-forme POWALCO - Décision.

Monsieur SMOLDERS présente le point. Il reprend et commente les éléments pertinents contenus dans le projet de délibération.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur LUCAS soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

13. Travaux – Marché public – Acquisition de mobilier urbain pour la place Communale – Mode de passation et conditions - Décision.

Monsieur SMOLDERS présente le point. Il reprend et commente les éléments pertinents contenus dans le projet de délibération.

Monsieur GRECO, pour le groupe Entente Communale, demande si ce mobilier sera installé rapidement.

Monsieur SMOLDERS répond d'emblée que le mobilier sera installé dès la fin de la réalisation de l'aménagement de la place communale.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur LUCAS soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

14. Travaux – Marché public – Remplacement de châssis au hall omnisports – Mode de passation et conditions - Décision.

Monsieur SMOLDERS présente le point. Il reprend et commente les éléments pertinents contenus dans le projet de délibération.

Madame NOEL, pour le groupe MR, intervient et soulève que les châssis de porte coulissants sont aussi utilisés comme sorties de secours : quelle quincaillerie est prévue pour ces châssis ? Il est important en effet de bien réfléchir sur les conditions de remplacements de la porte de la cafétéria : si la salle peut accueillir plus de 100 personnes, une sortie de secours doit en effet être prévue. Madame NOEL estime qu'il est important de clarifier l'usage de la porte et d'afficher sur la porte elle-même son mode d'emploi.

Concernant la porte d'entrée du hall, il convient de réfléchir sur l'utilité d'une fermeture par l'intérieur en cas d'entrée forcée ou d'agression par l'extérieur.

Madame STREEL répond d'emblée que la porte d'entrée du hall ne sera pas remplacée et que pour la porte de la cafétéria, des volets sont prévus.

Madame DEMET intervient à son tour et demande si la porte a fait l'objet d'actes de vandalisme. Et dans ce cas, l'assurance interviendra-t-elle ?

Madame STREEL répond d'emblée qu'il ne s'agit pas de la même effraction que celle subie antérieurement : il s'agit d'autres actes. Plainte a été déposée auprès des services de Police et un dossier a été ouvert auprès de l'assureur. Celui-ci devrait intervenir pour réparation d'une partie du dommage seulement car les travaux sont plus conséquents quand il s'agit de neutraliser les futurs actes de vandalisme.

Monsieur LEFEVRE, pour le groupe Ecolo, souhaite savoir de quelle façon l'assureur est intervenu.

Madame STREEL répond d'emblée que des devis sont toujours en attente. Ceux-ci seront communiqués à l'assureur qui fixera le montant de son intervention.

Il n'y a pas d'autre remarque. Monsieur LUCAS soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

15. Travaux – Marché public – Aménagement et réfection de trottoirs sur le territoire communal – Travaux complémentaires - Décision.

Monsieur SMOLDERS présente le point. Il reprend et commente les éléments pertinents contenus dans le projet de délibération.

Madame NOEL demande si les bordures seront aussi remplacées ?

Monsieur SMOLDERS répond que les travaux complémentaires ne concernent que l'égouttage.

Il n'y a pas d'autre remarque. Monsieur LUCAS soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

16. Travaux – Requête RESA – Extension du réseau de distribution de gaz naturel BP et raccordement de deux immeubles sis rue de la Briqueterie 26 et 45 - Décision.

Monsieur SMOLDERS présente le point. Il reprend et commente les éléments pertinents contenus dans le projet de délibération.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur LUCAS soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

17. Affaires économiques – Ressourcerie du pays de Liège – Assemblée générale extraordinaire – Ordre du jour - Décision.

Monsieur LUCAS présente le point. Il reprend et commente les éléments pertinents contenus dans le projet de délibération.

Monsieur LUCAS sollicite un rapport de séance de la part du représentant communal désigné. Monsieur BALDEWYNS, représentant désigné, déclare qu'il n'a pas d'information à communiquer à l'assemblée car il n'a pas pu assister à cette assemblée.

Il n'y a pas d'autre remarque. Monsieur LUCAS soumet le point au vote.

La proposition est adoptée par 11 voix pour (le groupe MR et le groupe PS). Il y a 2 voix contre (Mme D'ORTONA et le groupe Ecolo). Il y a deux abstentions (le groupe Entente Communale).

18. Affaires économiques – Terre et Foyer scrl – Assemblée générale ordinaire – Ordre du jour - Décision.

Monsieur LUCAS présente le point. Il reprend et commente les éléments pertinents contenus dans le projet de délibération.

Monsieur LUCAS sollicite un rapport de séance de la part du représentant communal désigné.

Monsieur BALDEWYNS, représentant désigné, déclare qu'il n'a pas d'information à communiquer à l'assemblée car il n'a pas pu assister à cette assemblée.

Madame NOEL déclare que les informations sont arrivées trop tard. Compte tenu que la décision a été prise en A.G., et de la ligne claire définie par le Conseil communal lors de sa dernière séance à propos des ordres du jour des intercommunales et autres entités supra-communales, il conviendrait de s'abstenir.

Il n'y a pas d'autre remarque. Monsieur LUCAS soumet le point au vote.

La proposition est refusée par 1 voix contre (Mme D'ORTONA). Il y a 14 abstentions (le groupe Entente Communale, le groupe Ecolo, le groupe MR et le groupe PS).

19. Affaires économiques – Holding communal – Assemblée générale des actionnaires – ordre du jour - Décision.

Monsieur LUCAS présente le point. Il reprend et commente les éléments pertinents contenus dans le projet de délibération.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur LUCAS soumet le point au vote.

La proposition est adoptée par 13 voix pour (le groupe Entente Communale, le groupe MR et le groupe PS). Il y a 1 voix contre (le groupe Ecolo). Il y a une abstention (Mme D'ORTONA).

20. Affaires économiques – Publifin scrl – Assemblée générale extraordinaire – Ordre du jour - Décision.

Monsieur LUCAS présente le point. Il reprend et commente les éléments pertinents contenus dans le projet de délibération.

Madame DEMET demande s'il est exact qu'un des points concerne la décharge à donner aux administrateurs ?

Monsieur LUCAS répond par la négative : ce point n'est pas à l'ordre du jour de cette A.G.

Monsieur LEFEVRE, pour le groupe ECOLO, réitère sa remarque selon laquelle réduire le nombre d'administrateurs à 13 porte préjudice aux plus petites communes qui risquent de n'être plus représentées.

Monsieur VILENNE, pour le groupe Entente Communale, fait remarquer que lors de la dernière A.G. de l'A.I.D.E., il n'y avait pas de représentant communal comme l'année passée et pas non plus le point voté par le Conseil précédent. Qu'en est-il ?

Madame NOEL propose qu'un courrier soit adressé à toutes les intercommunales pour leur rappeler que conformément aux dispositions du C.D.L.D, ces entités sont tenues de communiquer à temps toutes pièces utiles afin de permettre au conseil communal d'une

commune partenaire, de prendre une décision en connaissance de cause. Dans le cas contraire, il n'est pas possible pour le conseil de se prononcer valablement.

Madame DEMET demande si le secrétariat du Bourgmestre ne peut pas transmettre les pièces utiles sans délai aux délégués communaux pour prendre un peu d'avance.

Le directeur général informe l'assemblée que le secrétariat du Bourgmestre transmet aux mandataires concernés toutes les pièces utiles dans les meilleurs délais dès leur réception.

Madame NOEL fait remarquer que, dans le rapport de l'A.G. précédente, aucune intervention n'est reprise dans le procès-verbal de séance. Seules les décisions sont rapportées. Il conviendrait de solliciter expressément de ces institutions, la communication systématique aux communes partenaires du rapport annexe à la délibération.

Madame DEMET de préciser qu'il est possible de refuser d'approuver le procès-verbal de séance s'il n'est pas conforme à la réalité ou s'il est incomplet. Madame DEMET renvoie aussi au rôle du scrutateur.

Il n'y a pas d'autre remarque. Monsieur LUCAS soumet le point au vote.

La proposition est adoptée par 13 voix pour (Le groupe Entente Communale, le groupe MR, le groupe PS). Il y a deux voix contre (Madame D'ORTONA et le groupe Ecolo).

21. Administration générale - Conseil communal du 30 mai 2017 - Questions posées au Collège – Information.

1. Madame D'ORTONA s'interroge à propos de la motion envisagée suite à l'affaire Publifin et à propos du cadastre des mandats des représentants locaux. Qu'en est-il ?

Monsieur LUCAS répond d'emblée que cette motion n'a plus vraiment de sens suite à la publication du rapport intermédiaire de la commission parlementaire dite « commission Publifin ». Concernant le cadastre des mandats, il est important que chacune et chacun communique à la direction générale les mandats pour lesquels il a été désigné.

Monsieur LUCAS déclare que la réponse à la question a été formulée en séance.

2. Madame D'ORTONA revient sur la décision adoptée par le Conseil communal lors de sa séance de mars 2017 concernant le sens de circulation rues Musin et Warnant. Il est demandé de revenir au sens de circulation initial. Qu'en est-il ?

Monsieur LUCAS renvoie à la lecture du PV de la séance du 25 avril 2017 (C.C.) : le dossier est toujours en l'état, rien n'est remonté vers le Collège.

Madame D'ORTONA précise que ce qu'elle souhaite savoir c'est si cette la rue va être remise dans son sens de circulation initial ? La réponse attendue est oui ou non.

Monsieur LUCAS répond que conformément au souhait du Conseil, le projet d'aménagement d'une zone de rencontre est à l'étude tant sur les aspects techniques que financiers. Le budget actuel n'est pas suffisant pour financer un tel aménagement.

22. Administration générale - Conseil communal - Séance du 27 juin 2017 - Nouvelles questions posées au Collège communal.

Monsieur LUCAS invite alors les membres de l'assemblée à poser d'éventuelles questions à l'attention du Collège communal.

1. Monsieur BALDEWYNS, pour le groupe PS, estime qu'il faudra bientôt faire paître des moutons dans les cimetières de la commune tant leur entretien est négligé. Il semble que le Collège ait d'autres priorités que l'entretien de ces espaces publics. N'est-il pas possible, comme par le passé, d'engager des "article 60" ? Quelles sont les mesures que le Collège compte adopter pour résoudre ce problème à l'avenir?

Monsieur LUCAS répond d'emblée que l'entretien des cimetières est bel et bien une priorité du Collège, qui nourrit une réflexion pour organiser les services de manière adéquate pour assumer cette mission. La matériel acquis requiert pour une utilisation efficace plusieurs passages aux mêmes endroits et le recours à du personnel adéquat. en nombre c'est-à-dire trois agents. Il ne semble pas qu'une étude approfondie ait été entreprise à l'époque de l'acquisition dudit matériel afin d'envisager une solution efficiente et ses alternatives.

2. Monsieur VILENNE, pour le groupe Entente Communale, s'interroge à propos du chantier de voirie de la rue de la Briqueterie suite au problème de sous-bassement de la voirie. Qu'en est-il de l'évolution du chantier?

Monsieur SMOLDERS répond d'emblée que que ces problèmes ont trouvé une solution sans retarder le déroulement du chantier. Un retard de quatre jours sera dû au fait que l'entreprise en charge du chantier doit absolument opérer sur un autre chantier. La fin du chantier de rénovation de la rue de la Briqueterie est prévue pour après les vacances annuelles du secteur.

3. Madame D'ORTONA revient sur la correspondance communiquée au Conseil communal et singulièrement sur le courrier des riverains de la rue Vieille Voie de Tongres. La lecture intégrale du courrier révèle que les riverains formulent une demande concrète et relèvent les problèmes spécifiques liés au développement local, soulignant l'urgence de trouver une solution appropriée. Quelles mesures le Collège envisage-t-il de prendre dans l'immédiat?

4. Monsieur LEFEVRE, pour le groupe Ecolo, demande si le conseil communal "aura plus d'informations quant aux jeunes organisateurs, ou du moins animateurs de la "Playa d'Awans" en ce sens que s'il y a un chalet installé, une distribution de boissons alcoolisées est-elle autorisée. Si oui, l'asbl Noël Heine est-elle responsable de la patente? Il en va de même pour la distribution de nourriture, l'asbl est-elle bien garante des normes d'hygiène à respecter. l'asbl a-t-elle eu l'aval du responsable sécurité de la commune et des pompiers avec un plan de sécurité, d'urgence et d'évacuation? L'asbl Noël Heine a-t-elle bien établi un plan d'évacuation de déchets et enfin les jeunes dont question sont-ils repris sous une quelconque forme juridique, bénévoles ou rémunérés par l'asbl? Dernière sous-question : à quel objet seront attribués les éventuels bénéfices dégagés par ce bel événement ?

5. Monsieur LEFEVRE poursuit et demande si la cafétéria du hall omnisports peut être utilisée comme local sportif? Y aurait-il une carence dans l'organisation des locations de salles?